



Syndicat français
des Réalisateur

LES «JEUNES», LES «VIEUX» ET LES AUTRES POUR CHANGER DE DESTIN.

«Changer de destin», un beau programme et une aspiration partagée par nombre des salarié(e)s, jeunes et moins jeunes que nous représentons, qui ont fait le choix du cinéma, de l'audiovisuel et qui à l'issue de leur formation souhaitent ou ont souhaité «vivre de leur métier», tout en participant de cette aventure collective de la réalisation d'un film, au service d'un imaginaire et d'un cinéaste.

Qu'avons-nous manqué pour qu'aujourd'hui, «s'affrontent» des points de vue, à l'apparence de divergences d'intérêts autour du cinéma, autour de la convention collective ?

Et eux, qu'ont-ils ratés ?

En 2007 déjà, nous proclamions la nécessité d'Etats Généraux du cinéma, cette problématique nous l'avons portée trop seuls pour qu'elle puisse être entendue au niveau où elle devait l'être, à savoir par les Pouvoirs Publics et par le Centre National du Cinéma.

Dans le même temps, et tout au long de ces années nous nous sommes efforcés d'avancer à construire une **Convention collective pour sortir d'une logique où la variable d'ajustement des rémunérations des salaires permettait de faire des films dans des conditions difficiles, voire dans des conditions de plus en plus difficiles au cours des années.**

Nous sommes peut-être sortis de cette logique avec une organisation de producteurs, une seule, d'autres n'ont pas voulu s'associer à cette signature tout occupés à baisser coûte que coûte les rémunérations des salarié(e)s. C'est une tendance dominante.

Les niveaux de rémunération obtenus sont le résultat d'un usage dans la profession et nous avons accepté le compromis tout en faisant des concessions.

Tuer le cinéma ? Qui peut nous prêter avec un peu de sérieux d'avoir voulu tuer le cinéma ? Le réguler, telle était notre volonté et la détermination de ceux qui participent à sa réalisation par leur travail.

Alors et les jeunes ? Et le sous-financement ? Et la création ?

Il n'y a pas de lien entre création et sous-financement, il existe des films sous-financés qui ne font pas création neuve en matière de cinéma. Il existe aussi de «vieux» jeunes cinéastes.

Le cinéma se nourrit de tous les talents, des jeunes, des vieux, du créateur au spectateur qui viendra ajouter par sa lecture à la réalité de l'œuvre.

Le cinéma, celui que nous défendons, est un art pluriel, un art du «pont», du passage, et non pas un art de la division.

Ensuite il y a des problématiques qui n'ont pas directement à voir avec l'art et la création et qui sont des problématiques économiques, sociales. Et l'art de tout temps a dû se poser la question de son émancipation par rapport au pouvoir économique ou encore par rapport au « prince » il y va de sa liberté.

D'aucuns ont cru bon de s'adresser au plus haut sommet de l'Etat pour demander un sauvetage. Mais le sauvetage n'arrive pas parce que le sauvetage ne peut se résoudre dans l'aliénation de plus de dix années de négociations dans la production cinématographique.



14/16, rue des Lilas, 75019, PARIS
Téléphone : 01.42.00.48.49 Télécopie : 01.42.40.90.20
Courriel : orga@spiac-cgt.org Site Web : www.spiac-cgt.org



Syndicat français
des Réalisateurs

Et puis aussi parce que nous sommes dans un pays de droit, encore un peu, et que la négociation sociale est avant tout affaire de partenaires sociaux. Sauf qu'en l'espèce, les partenaires sociaux sont l'émanation des celles et de ceux qui font le cinéma. **Madame la Ministre de la Culture n'aurait jamais dû l'oublier ou feindre de l'avoir oublié. Les promesses, les faux-semblants ne sont que des postures.**

Sinon que... Des solutions, c'est ensemble que nous devons les trouver. Parce que la problématique des jeunes cinéastes déborde très largement le champ conventionnel, tout en semblant dans le même temps ne jamais vouloir proposer d'autres pistes de réflexion que celui de la baisse de salaires.

Financements encadrés, obligation des chaînes en matière de diversité, nouvelle forme de répartition du compte de soutien... exposition des films, accès des jeunes publics... entrée dans le métier, professionnalisation, maintien dans le métier et préservation des savoir-faire...

Des solutions existent autres que des «améliorations» de la Convention qui en fait seraient des reculs pour les professionnels du cinéma.

La solution n'est pas dans l'entre soi et, pour ce qui nous concerne, nous n'avons jamais refusé de débattre de ces questions et de bien d'autres qui sont essentielles pour le cinéma.

Le dispositif que nous avons proposé en matière de films sous-financés est un dispositif transitoire, pour cinq ans, et ce temps doit être mis à profit pour délier sous-financement, jeune cinéma, et pour échapper au risque de ghettoïsation que ferait peser un cinéma à deux ou trois vitesses. Un cinéma construit sur la faiblesse des rémunérations des professionnels. Le cinéma n'en sortirait pas grandi.

Moins que des «sauvetages», ce que nous attendons aujourd'hui du Ministère de la Culture c'est qu'il conduise avec l'ensemble de la profession une réflexion où la responsabilité l'emporte sur la division. Où les entrants ne s'opposent pas aux sortants. Où l'intérêt de la création cinématographique transcenderait les intérêts particuliers et où les «bons» et les «méchants» ne sont pas nécessairement là où on les pense. A ce travail nous voulons bien nous atteler, mais pour cela encore faut-il nous y inviter.

Paris, le 4 octobre 2013,
LE CONSEIL NATIONAL DU SPIAC-cgt
LE BUREAU DU SFR-cgt

14/16, rue des Lilas, 75019, PARIS
Téléphone : 01.42.00.48.49 Télécopie : 01.42.40.90.20
Courriel : orga@spiac-cgt.org Site Web : www.spiac-cgt.org